

Force Ouvrière

Groupe AXA

Septembre 2006

**LA VITRINE : C'EST AXA ATOUT CŒUR,
MAIS LA REALITÉ... C'EST L'HORREUR !**

Nous avons toujours fait preuve de circonspection vis-à-vis d'AXA Atout Cœur. Bien entendu, l'engagement des personnes n'est pas en cause. C'est l'utilisation que peut en faire l'entreprise AXA et certains de ses dirigeants qui nous dérange.

En tant que syndicalistes, nous sommes en permanence confrontés aux conséquences de la politique sociale d'AXA. Nous savons ce qu'impliquent un licenciement, une fin de contrat, un refus d'embauche en CDI. Nous connaissons les réalités des fins de mois difficiles, les problèmes de surendettement, les états dépressifs dus au surmenage, aux pressions, aux discriminations, aux mises à l'écart, etc. Nous n'ignorons pas le stress permanent qui règne chez le personnel commercial et de plus en plus chez les administratifs. La peur du lendemain, l'angoisse de l'objectif non atteint, les conditions de travail qui se dégradent...

Déformation professionnelle diront certains ! Parce qu'en plus nous devrions nous extasier et applaudir des deux mains cette grande et belle entreprise pour ses actions caritatives et humanitaires ? Désolés, mais au risque de choquer nos collègues, nous sommes trop habitués aux méandres de la politique d'AXA pour savoir qu'entre les beaux et bons sentiments affichés pour séduire le badaud et la réalité des choses, il y a une telle distance, un tel fossé, que nous serions bien en peine d'en mesurer les profondeurs....

En un mot, à AXA, comme dans certains magasins de l'ex. URSS, il y a la vitrine rutilante et attirante alors que le fonds de commerce est vide et avarié.

Exagérons nous ?

Il suffit de lire l'article au verso extrait de « la chronique » mensuelle d'AMNESTY INTERNATIONAL du mois de septembre 2006 pour se convaincre du contraire. Sous le titre : AXA, « entreprise responsable » ? AMNESTY rejointe par d'autres associations (Handicap International entre autres) dénonce sans ambages l'action et le comportement de l'entreprise.

Eh oui ! Qu'on se le dise, pendant qu'Henri De Castries saute sur des mines d'or, des corps d'enfants se trouvent déchiquetés parce qu'ils ont marché sur des mines antipersonnel... financées par AXA.

AXA, « entreprise responsable » ?

FRANCE En 2005, plusieurs groupes financiers européens étaient mis en cause pour leurs investissements dans des entreprises productrices de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions. Parmi eux, AXA, entreprise française qu'Amnesty France interpelle aujourd'hui.

« Monsieur le Président Directeur Général, Votre groupe entretient des liens financiers avec des entreprises qui fabriquent des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions. La fabrication et le commerce de mines antipersonnel constituent une violation du Traité d'interdiction de 1997, signé par 151 États, dont la France. (...) quiconque tire profit de ce commerce ne peut s'exonérer de la responsabilité morale qui en découle ». Extrait de la lettre adressée par Amnesty International à la direction d'AXA, accompagnée d'assurance bien connue des Français mais aussi groupe financier international, chargé d'investir de grosses sommes d'argent pour son propre compte ou pour celui de ses clients. L'ONG belge, *Netwerk Vlaanderen*, a donné l'alerte en octobre 2005, révélant dans un communiqué

de presse que cinq groupes qui opéraient en Belgique investissaient dans le domaine de l'armement : Dexia, Fortis, ING, KBC et AXA. Après une campagne menée en Belgique, les quatre premiers infléchissent leur politique d'investissements, mais AXA ne prend pas d'engagement significatif. *Netwerk Vlaanderen* décide de saisir le Sénat belge, lequel légifère, faisant de la Belgique le premier pays au monde à voter contre le système d'armes à sous-munitions*. AXA se contente de retirer ses investissements de Belgique mais poursuit sa politique de l'autruche. Les militants belges se tournent alors vers la section française d'Amnesty, en espérant qu'elle prenne le relais. Les deux organisations se connaissent, membres du même réseau BankTrack.org (www.banktrack.org) qui « surveille les opérations du secteur financier privé ainsi que les impacts de ses opérations sur l'homme et la planète ». La commission Entreprise d'Amnesty France saisit la balle au bond, avec l'aval du Secrétariat international. « Nous sommes là dans une situation où une entreprise française finance des

produits qui violent le droit international. D'autant que se pose la question de la cohérence dans le discours d'AXA entre une politique de développement durable annoncée par ses dirigeants et ses pratiques avérées d'investissement », confie Lisa Tassi, responsable de la commission Entreprises. Commence alors un exercice délicat où chaque mot est pesé, chaque contre-attaque envisagée. À la demande d'Amnesty, une rencontre a lieu, en mars 2006, avec les directions du développement durable et de la communication d'AXA. Leur plaidoyer est sans concessions : sur les mines antipersonnel, AXA se dit prête à désinvestir ses fonds propres mais maintient ses investissements pour les actifs gérés pour compte de tiers, leurs clients ne leur ayant pas demandé de désinvestir. Quant aux bombes à sous-munitions, le groupe rappelle que ces armes ne sont pas déclarées illégales par les Conventions internationales, AXA n'a donc pas de raison de désinvestir. Le groupe botte en touche, sans noter de contradiction avec sa charte interne - appelée « Entreprise responsable » - qui proscrit l'in-

« Une entreprise française finance des produits qui violent le droit international ».

vestissement dans des produits illégaux. La délégation d'Amnesty sort de ce rendez-vous déçue ; il est décidé qu'une campagne militante sera lancée en juin 2006, intitulée *Axa, « entreprise responsable »*, mais responsable de quoi ?

L'association Handicap International se joint rapidement aux commissions Armes et Entreprises pour sensibiliser l'opinion publique et interpeller les autorités françaises. De son côté, l'Observatoire des Transferts d'armements propose ses compétences de recherche. Persuadé qu'AXA n'est pas la seule à faire de tels investissements, il mène une investigation auprès d'autres groupes bancaires français. « Cette campagne est importante pour nous. C'est la première fois qu'Amnesty France prend seule l'initiative d'interpeller une entreprise, et en plus nous sommes suivis et encouragés par d'autres », se réjouit Lisa. La campagne va durer jusqu'au 30 septembre 2006, date à laquelle est organisée, comme chaque année, la Pyramide de chaussures de Handicap International. Quatre mois d'action intensive, avec l'espoir avoué que le groupe AXA fera évoluer sa position sur les armes qu'il contribue à produire ?

1/Cartes Actions proposées au public pour toute la durée de la campagne, de juin à fin septembre 2006. Références : SF06MA067.

2/Ces bombes sont dispersées au dessus d'une zone, créant un tapis d'explosions pouvant couvrir plusieurs hectares ; 5 à 30 % des sous-munitions n'explosent pas à l'impact et deviennent aussi dangereuses que des mines antipersonnel.